

Le 28 Janvier 2004.
 Le vingt huit Janvier deux mil quatre, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON Maire.

Présents: M. R. BORDERON - M. M. CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. J. ACCQUET - M. G. JOSEPH - M. J. ROSSIGNOL - M. A. FERRET - M. J. MAZIERE -

Absents: M. B. BOURREAU - M. B. BOUCHET - M. L. PHECIPPEAU -
 Monsieur Joël MAZIERE a été élu secrétaire

ORDRE DU JOUR : Aménagement du presbytère

Choix d'un architecte pour une mission de Maîtrise d'œuvre

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du presbytère en gîte de séjour.

Trois architectes ont été consultés, seul deux architectes ont donné suite.

En égard aux garanties techniques et financières et à sa spécialisation pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les missions d'études jusqu'au projet, Monsieur Le Maire propose de retenir Monsieur François PEROT « Le Douyat » DIGNAC - 16410.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir Monsieur PEROT François, architecte pour assurer la Maîtrise d'œuvre
- autorise Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre devant intervenir, ainsi que tous les documents afférant à cette opération
- s'engage à régler la Maîtrise d'œuvre



ORDRE DU JOUR : Aménagement du presbytère
Demande de DGE
Demandes de subventions

Monsieur Le Maire présente le dossier d'aménagement du presbytère en gîte de séjour pouvant accueillir 18 personnes.

L'estimatif des travaux se décompose ainsi :

- Montant des travaux	267.000.00 € H.T
- Honoraires architectes et autres	48.060.00 € H.T
	<u>315.060.00 € H.T</u>
- Assurance Dommage ouvrage – environ -	10.680.00 € H.T
SOIT	<u>325.740.00 € H.T</u>

Le projet sera décomposé en trois tranches

- Première tranche : pour un montant de travaux H.T de	277.370.80 €
Assurance dommage	10.680.00 €
- Deuxième tranche : pour un montant de travaux H.T de	15.812.00€
Troisième tranche : pour un montant de travaux H.T de	21.877.20€

Les travaux pourraient commencer dès le mois de **septembre 2004**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet d'aménagement du presbytère en gîte de séjour
- sollicite la DGE auprès de l'Etat en trois tranches
- sollicite des subventions au près du Conseil Général de la Charente, du Syndicat de Pays Horte et Tardoire et de l'Europe
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires : permis de construire et autres, pour mener à bien le projet.

ORDRE DU JOUR : création d'un budget annexe :
Gîte de séjour

A l'unanimité le conseil municipal décide de créer un budget annexe pour l'aménagement du presbytère en gîte de séjour au budget primitif 2004.

ACLEE : Regularisation 2003

Des enfants ont participé à l'été actif au cours de l'été 2003. L'ACLEE sollicite une participation par enfants. Cela représente une dépense de :
 Le conseil municipal demande à M. le Maire de se renseigner beaucoup ne comprennent pas que les parents ne paient pas eux-mêmes cette garderie -

13.02.2004



13.02.2004



Vote des subventions 2004.BP03Vote BP04

6574	Subventions de fonctionnement aux associations	1 842.00	2 159.00
657401	Ste de chasse de combiers	200.00	220.00
657402	A d m r villebois	140.00	150.00
657403	Adapei angouleme	16.00	20.00
657404	Croix rouge villebois	23.00	25.00
657406	Donneurs de sang villebois	23.00	25.00
657407	Association ascg de rozet	152.00	160.00
657408	La truite nizonnaise		40.00
657409	Groupement defense enn des cultures aubeterre	23.00	40.00
657410	Ted 16	46.00	50.00
657412	Cidil villebois	23.00	25.00
657413	ASS DES PARENTS D'ELEVES ROUGNAC	125.00	300.00
657415	CLUB DE L'AMITIEE COMBIERS	100.00	120.00
657418	Ass educative charras.combiers.grassac.rougnac	570.00	554.00
657419	Racine rougnac 16320	91.00	100.00
657422	C.A.U.E	30.00	30.00
657423	C.R.P.F	80.00	100.00
657425	COMITE DES FETES DE COMBIERS	200.00	200.00

Question diverses.

- Vidange de la fosse septique du presbytere.
 - l'Association spondylarthrite 16. dont la Trésorière est 1^{re} Proussin J. sollicite une subvention 2004 pour son association.
- Après discussions le conseil decide qu'il ne répond pas favorablement à sa demande.

fait et delibéré le mois pour en pue dessus
ont signé les membres présents

[Handwritten signatures]

Rosignole